

NOTICE OF PUBLIC MEETING AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

PLANNING
ADVISORY
COMMITTEE

COMITÉ
CONSULTATIF
EN MATIÈRE D'URBANISME

BATHURST PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Tuesday, July 30, 2024, at 5:15 PM

Council Chambers, City Hall
150 St-George Street

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Planning Advisory Committee will be considering the following applications at its next regular meeting:

2686 St-Anne Street: Mrs. Megan Mikayla Doucet has made an application to install a mini-home of the property located at 2686 St-Anne Street.

The property in question is zoned Residential Rural (RR).

The proposed use of the land (mini-home) is permitted subject to such terms and conditions as may be imposed by the Planning Advisory Committee.

715 Golf Street: Mr. Jean Luc Dupuis & Ms. Meagan Patterson, have made an application to build a new house at 715 Golf Street. The proposed house will be approximately 39.10 feet in height.

The property is zoned Rural.

The property is 430 feet by 220 feet (2.3 acres).

The City of Bathurst Zoning By-Law states, "the maximum height of the main building shall not exceed more than 32.8 feet in height", creating a variance of 7 feet and 2 inch for the height of the main building".

1015 Riordon Drive: North-West Holdings (2004) Inc./Holding Du Nord-Ouest (2004) have constructed a driveway and parking area on their property located at 1015 Riordon Avenue. The driveway is presently 84 feet +/- in width.

The Zoning By-Law allows for a maximum width of 32.8 feet for a driveway creating a variance of 51.2 feet for the width of the driveway.



City of
BATHURST
Ville de

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME

Le mardi 30 juillet 2024 à 17 h 15

Salle du conseil, hôtel de ville
150, rue St-George

UN AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que lors de sa prochaine réunion ordinaire, le comité consultatif en matière d'urbanisme étudiera les demandes suivantes :

2686, rue St-Anne : Madame Megan Mikayla Doucet a présenté une demande visant à installer une mini-maison sur la propriété située au 2686, rue St-Anne.

La propriété en question est zonée Rurale (RR).

L'utilisation proposée du terrain (mini-maison) est permise sous réserve des conditions imposées par le comité consultatif en matière d'urbanisme.

715, rue Golf : Monsieur Jean Luc Dupuis et Madame Meagan Patterson ont présenté une demande visant à construire une nouvelle maison au 715, rue Golf. La maison proposée sera d'environ 39 pieds et 10 pouces de hauteur.

La propriété est classée Rurale.

La propriété mesure 430 pieds sur 220 pieds (2,3 acres).

Conformément à l'Arrêté de zonage de la City of Bathurst, la hauteur maximale du bâtiment principal ne doit pas dépasser 32,8 pieds de hauteur, créant ainsi un écart de 7 pieds et 2 pouces pour la hauteur du bâtiment principal.

1015, promenade Riordon : L'entreprise North-West Holdings (2004) Inc./Holding Du Nord-Ouest (2004) a construit une voie d'accès et une aire de stationnement sur sa propriété située au 1015, promenade Riordon. L'entrée a présentement une largeur d'environ 84 pieds.

Selon l'Arrêté de zonage, « ...une voie d'accès ne peut avoir une largeur supérieure à 32,8 pieds », créant ainsi un écart de 51,2 pieds pour la largeur de la voie d'accès.

656 Twin Lane: Mr. Jason Legacy has constructed an open veranda of 10 feet by 24 feet in front of his house. The veranda is presently located 16.3 feet from the street lot line.

The Zoning By-Law states that, “No structure may be placed, erected or altered so that it is within 21 feet of a street lot line”, creating a variance of 4.7 feet.

Anyone wishing to make a presentation before the Committee regarding these applications is invited to inform the Department of Planning and Development **before 4:00 pm, Tuesday, July 30, 2024, by calling 548-0457**. The Planning Advisory Committee will meet at 5:15 pm, Tuesday, July 30, 2024, to consider written objections to the proposed land use. Anyone wishing to address the Committee on the written objections may do so at that time.

Marc Bouffard
Planning Director
City of Bathurst
150 St-George Street
Bathurst, NB E2A 1B5
(506) 548-0457
marc.bouffard@bathurst.ca

656, allée Twin: Monsieur Jason Legacy a construit une véranda ouverte de 10 pieds sur 24 pied devant sa maison. La véranda est actuellement à 16,3 pieds de la limite de rue.

Selon l'Arrêté de zonage, « Il est interdit d'implanter, d'édifier ou de modifier une structure de telle sorte à se trouver à moins de 21 pieds d'une limite de rue », créant un écart de 4,7 pieds.

Toute personne souhaitant faire des représentations auprès du comité au sujet de ces demandes est invitée à en informer le Service d'urbanisme **avant 16 h, le mardi 30 juillet 2024, au 548-0457**. Le comité consultatif en matière d'urbanisme se réunira le mardi 30 juillet 2024 à 17 h 15 pour prendre connaissance des objections écrites. Toute personne désirant s'adresser au comité au sujet desdites objections pourra le faire à ce moment.

Marc Bouffard
Directeur d'urbanisme
Ville de Bathurst
150, rue St-George
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 1B5
(506) 548-0457
marc.bouffard@bathurst.ca